

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 14 AVRIL 2021

Convocation du 6 avril 2021

Affichage du 6 avril 2021

Nombre de Conseillers	En exercice :	11
	Présents	8
	Votants	9

L'an deux mil vingt et un, le quatorze avril à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Aubin-sous-Erquery, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Madame Brigitte BOULENGER, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS : Mmes et MM BOULENGER Brigitte, TRAEN Xavier, ROUSSEL Nicole, LE NEILLON Nadège, VITSE Vincent, RIBES Nicolas, CROCHON Elise et LOIZELET Valérie.

ABSENTS EXCUSÉS : Mme et MM VILLAIN Stéphane a donné pouvoir à Brigitte BOULENGER, FERREIRA Anne et Vincent DUCASTEL.

Mme Elise CROCHON a été élue secrétaire de séance.

Le compte rendu de la dernière réunion du Conseil Municipal est adopté à l'unanimité des membres présents.

POINT 1 (délibération 2021-017)

VOTE DES TAXES LOCALES

Mme le Maire rappelle les taux de fiscalité locale de 2020 :

- Foncier Bâti	31,07 %
- Foncier Non Bâti	54,18 %

Elle ajoute que la commune ne percevra plus de taxe d'habitation à partir de 2021 hormis celle des résidences secondaires. Elle ne percevra plus que le produit de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) et la taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB). Le taux de TFPB du département, qui est de 21,54 %, sera ajouté à celui de la commune de 31,07 %, soit un total de 52,61 %.

La commune a la possibilité de faire évoluer ce nouveau taux 52,61 % de la taxe foncière sur les propriétés bâties et celui de la taxe foncière sur les propriétés non bâties.

La fiscalité locale et les prestations de services étant les seuls leviers de la commune pour augmenter les ressources, Mme le Maire propose une augmentation de 1 % des taxes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, considérant que pour assurer l'équilibre du budget primitif 2021, les taux votés sont les suivants :

- Foncier Bâti	53,14 %
- Foncier Non Bâti	54,72 %

POINT 2 (délibération 2021-018)

BP 2021 – BUDGET PRINCIPAL

Le Conseil Municipal, après délibération, approuve à l'unanimité, le Budget Primitif 2021, en suréquilibre en section de fonctionnement et en équilibre en section d'investissement de la façon suivante :

356 394,00 Euros pour la Section de Fonctionnement Dépenses
483 189,90 Euros pour la Section de Fonctionnement Recettes

Soit un suréquilibre de 126 795,90 €

Et 407 133,22 Euros pour la Section d'Investissement.

POINT 3 (délibération 2021-019)

BUDGET ANNEXE 2021 - LOTISSEMENT

Le Conseil Municipal, après délibération, approuve à l'unanimité, le Budget Annexe « lotissement » 2021, qui s'équilibre en recettes et en dépenses de la façon suivante :

853 658,55 Euros pour la Section de Fonctionnement
756 070,26 Euros pour la Section d'Investissement

POINT 4 (délibération 2021-020)

PARTICIPATIONS ET SUBVENTIONS A ALLOUER

Les Membres du Conseil présents décident d'inscrire au budget le reversement de fiscalité et la contribution à l'organisme de regroupement ci-dessous et d'allouer les subventions de fonctionnement suivantes :

Article 739211 : Reversement de fiscalité

- Communauté de Communes du Clermontois 14 500,00 €

Article 65541 : Contribution aux organismes de regroupement

- Syndicat Intercommunal de Regroupement Scolaire 56 000,00 €

Article 6574 : Subventions 1 200,00 €

- « Loisirs pour Tous » 200,00 €
- Coopérative Scolaire de Saint-Aubin 300,00 €
- APEI de Creil 35,00 €
- Association scléroses en plaques 35,00 €
- ASDAPA 45,00 €
- « Les restos du cœurs » 100,00 €
- Divers 485,00 €

Les Membres du Conseil décident, de ne verser les subventions aux Associations de la Commune, que sous réserve que leur Assemblée Générale ait eu lieu, que le rapport détaillé des activités 2020, accompagné du bilan financier correspondant, ainsi que l'ensemble de leurs projets 2021 soient fournis.

POINT 5 (délibération 2021-021)

FRAIS DE GARDIENNAGE DE L'ÉGLISE – EXERCICE 2021

Conformément aux circulaires ministérielles des 8 janvier 1987 et 29 juillet 2011, relatives aux indemnités pour le gardiennage des églises communales - la dernière circulaire date du 7 mars 2018, celle de 2021 n'a pas encore été reçue - les Membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité d'accepter le maintien de l'indemnité allouée au préposé chargé du gardiennage de l'Eglise communale du village ne résidant pas dans la commune où se trouve l'édifice, soit **120,97 Euros** tout en se conformant à la circulaire de 2018 et d'en imputer la dépense à l'**article 6282** du Budget 2021.

POINT 6 (délibération 2021-022)

BONS D'ACHAT DE NOEL 2021

A l'occasion de Noël 2021, le Conseil Municipal décide à l'unanimité que les jeunes de 10 à 12 ans et domiciliés sur le territoire de la commune au 1^{er} décembre 2021, bénéficieront d'un bon d'achat.

Ce bon d'achat est valable un an, dans un magasin au préalable choisi par la commune et acceptant un paiement par mandat administratif.

Madame le Maire est chargée d'établir la liste des jeunes concernés, d'assurer le paiement des factures et de fournir un état nominatif détaillé au Trésorier Municipal.

POINT 7 (délibération 2021-023)

BONS D'ACHAT 2021 POUR LES PERSONNES DU 3^{ème} AGE

Mme le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de poursuivre en 2021 l'action menée auparavant par le CCAS concernant l'octroi d'un bon d'achat de 30 € offert aux personnes de 66 ans et plus en 2021.

A l'unanimité, cette proposition est approuvée.

Afin que les personnes concernées dépensent cette somme comme elles le souhaitent, ce bon d'achat prendra la forme d'un virement par l'intermédiaire de la Trésorerie Municipale de Clermont.

Madame le Maire est chargée d'établir la liste des personnes concernées, d'assurer le paiement des factures et de fournir un état nominatif détaillé au Trésorier Municipal.

POINT 8

QUESTIONS DIVERSES

- Syndicat scolaire : les 4 Maires se sont réunis et ont décidé de lancer l'étude pour la construction d'un Regroupement Pédagogique Concentré (RPC). Le budget du RPI a été voté à l'identique de 2020 et le coût par élève reste donc de 2 000 € par enfant.
- Projet éolien : une société est venue présenter son projet en Mairie, aucune suite n'est donné pour le moment.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures et 40 minutes.

* * * * *

*Conseil Municipal de Saint-Aubin-Sous-Erquery
Séance du 14 avril 2021.*

Signatures des présents ou représentés pour les délibérations énumérées ci-dessous :

- N° 1 : Vote des taxes locales (délibération N° 2021-017)
- N° 2 : BP 2021 – Budget Principal (délibération N° 2021-018)
- N° 3 : BP 2021 – Budget Annexe (délibération N° 2021-019)
- N° 4 : Participations et subventions à allouer (délibération N° 2021-020)
- N° 5 : Frais de gardiennage de l'Eglise 2021 (délibération N° 2021-021)
- N° 6 : Bons d'achat de Noël 2021 (délibération N° 2021-022)
- N° 7 : Bons d'achat 2021 pour les personnes du 3^{ème} âge (délibération N° 2021-023)
- N° 8 : Informations et questions diverses

Nom	Prénom	Présent	Excusé	Pouvoir à	Emargement
BOULENGER	Brigitte	X			
TRAEN	Xavier	X			
ROUSSEL	Nicole	X			
LE NEILLON	Nadège	X			
VILLAIN	Stéphane		X	Brigitte BOULENGER	
VITSE	Vincent	X			
RIBES	Nicolas	X			
CROCHON	Elise	X			
LOIZELET	Valérie	X			
FERREIRA	Anne		X		
DUCASTEL	Vincent		X		